



RÈGLEMENT DU CHALLENGE DU FAIR-PLAY



ARTICLE 1

Le présent règlement adopté lors de l'Assemblée Générale du 26 Juin 2015 est applicable dès la saison 2015-2016 et fait suite au précédent Challenge institué en 1990-1991, modifié en juin 2009, septembre 2017 et lors du **Comité du 11 juillet 2019**.

ARTICLE 2

Ce Challenge concerne tous les championnats organisés par le DVOF ainsi que les rencontres Foot Animation U11, hormis les Criteriums +45, +55 et du Lundi Soir. Les rencontres de Coupes sont exclues.

ARTICLE 3

La gestion du Challenge du Fair-Play est confiée à la Commission du Fair-Play et de l'Ethique qui transmet les retraits de points aux Commissions chargées des Compétitions pour établir les classements définitifs de chacun des championnats servant aux montées et aux descentes.

ARTICLE 4

➔ Article 4.1 - Points de MALUS

Chaque équipe, des championnats du DVOF couverts par un arbitre officiel (cf. art.11), peut se voir attribuer des points de MALUS au challenge FAIR-PLAY – Equipes du DVOF, selon le barème ci-dessous :

Suspension* en matches	Points de Malus	Suspension* en mois	Points de Malus
1	1	1 mois	3
2	2		
3	3		
4	4	2 mois	6
5	5		
6	6		
7	7	3 mois	9
8	8		
9	9		
10	10	4 mois	12
11	11		
12	12		
13	13	5 mois	15
14	14		
15	15		
16	16	6 mois	18
17	17		
18	18		
19	19	7 mois et plus	20
20	20		

*Suspension ferme ou avec sursis

Pour les sanctions de plus d'un an, le code disciplinaire est applicable pour le retrait de points.

➔ Article 4.2 - Points de BONUS

◆ **Article 4.2.1** - Après 2 rencontres consécutives de championnat dirigées par un arbitre officiel uniquement, sans aucune sanction administrative, l'équipe concernée pourra demander à la Commission Fair-Play et Ethique, 2 points de BONUS venant en déduction des points de malus de la dite équipe. La demande devra être faite par écrit (courrier, fax, courriel) avec les informations concernant la catégorie, la division, le groupe, l'équipe concernée et la copie des feuilles de matches concernées.

◆ **Article 4.2.2** - L'équipe représentée aux réunions obligatoires de début de saison organisées par le DVOF sera créditée d'un BONUS de 3 points venant en déduction des points de MALUS de la dite équipe.

ARTICLE 5

Barème Retrait de Points au Classement

Chaque équipe du challenge Fair-Play - Equipe peut avoir des points de retrait au classement sportif de son championnat selon le barème ci-dessous :

Nombre total de points de MALUS	Retrait de points au classement sportif
De 20 à 29 points de MALUS	1
De 30 à 39 points de MALUS	2
De 40 à 49 points de MALUS	3
De 50 à 59 points de MALUS	5
De 60 à 69 points de MALUS	7
De 70 à 79 points de MALUS	10
80 points de MALUS et plus	15

ARTICLE 6

Classement Final Définitif

Pour établir les classements définitifs servant à désigner les montées et les descentes il sera opéré sur le total des points acquis en championnat le retrait de points suivant le barème défini à l'article 5. En cas d'égalité dans un même groupe les équipes seront départagées suivant les modalités de l'article 14 du règlement sportif du DVOF. Pour départager les équipes entre groupes d'une même division l'article 14 du règlement sportif du DVOF s'appliquera sur le nombre de points résultant du classement après application du barème de retrait de points.

ARTICLE 7

En cas de montée supplémentaire en Ligue, l'équipe classée deuxième au classement définitif sera proposée à la Ligue mais avec le nombre de points obtenu avant l'application d'éventuel retrait de point du au Fair-Play.

ARTICLE 8

Lorsqu'une rencontre est donnée à jouer ou à rejouer, il est tenu compte pour le calcul des points de retrait, des malus infligés lors de la première rencontre.

ARTICLE 9

Classement Fair-Play - Equipe

Pour chacun des groupes dont la division est arbitrée par un arbitre officiel, l'équipe la moins sanctionnée sera récompensée par un trophée, à condition que le total : points de MALUS moins points de BONUS de l'équipe soit inférieur ou égal à 10 points. Au-delà de 10 points, aucune équipe ne sera récompensée.

En cas d'égalité, il sera pris en compte l'équipe avec le nombre de carton jaune le moins important pour désigner le vainqueur du challenge.

En cas d'égalité il sera fait application de l'article 14 du Règlement Sportif du DVOF.

ARTICLE 10

Challenge Fair-Play - Club

Un Challenge Fair-Play - Club reprendra toutes les équipes d'un Club concernées (y compris, pour le club support, les équipes formées à l'issue d'une Entente).

Toutefois, les Clubs seront exclus du classement définitif de ce challenge :

- Si une équipe du club supporte un point de pénalité (issu du Fair-Play ou Disciplinaire)
- Si une équipe du club a été sanctionné lors de la saison d'une suspension de terrain officiel avec sursis ou pas, ou d'une rencontre à huis clos.

Le classement de ce challenge sera obtenu en calculant le quotient entre le nombre de points de BONUS-MALUS et le nombre de matches joués, en fonction du nombre d'équipe(s) retenues par club.

➔ Article 10.1 - Bonus complémentaire pour le Challenge Fair-Play - Club

- Mise en place d'un document intitulé « Regards croisés » permettant aux équipes d'évaluer succinctement les conditions d'une rencontre de Foot Animation (U11 et U13) en 3 phases : avant, pendant et après la rencontre. Ce document imprimé au dos des feuilles de matches des rencontres concernées, sera enregistré par la Commission Foot Animation et la note obtenue (qui ne pourra qu'être positive) sera prise en compte pour 1/10^{ème} et transformée en points de BONUS pour le Challenge Club.
- Instauration d'un point de BONUS, au challenge Club pour tous les clubs, qui en fonction du nombre de licenciés, présenteraient un nombre de dirigeants, d'éducateurs et d'arbitres lors des stages de formations de dirigeants, d'éducateurs et d'arbitres, que ce soit pour le Foot Animation ou pour le football à 11 :
 - **Clubs ayant plus de 500 licenciés :**
 - Par tranche de 5 dirigeants présentés : 1 point de BONUS
 - Par tranche de 5 éducateurs présentés : 1 point de BONUS
 - Par tranche de 5 arbitres présentés : 1 point de BONUS

Clubs ayant entre 201 et 500 licenciés :

- Par tranche de 3 dirigeants présentés : 1 point de BONUS
- Par tranche de 3 éducateurs présentés : 1 point de BONUS
- Par tranche de 3 arbitres présentés : 1 point de BONUS

○ Clubs ayant moins de 200 licenciés :

- Par tranche de 1 dirigeant présenté : 1 point de BONUS
- Par tranche de 1 éducateur présenté : 1 point de BONUS
- Par tranche de 1 arbitre présenté : 1 point de BONUS

➔ Article 10.2 - Bonus « Référent Prévention Sécurité » pour le Challenge Club

Les clubs représentés aux réunions des Référents Prévention Sécurité seront crédités d'un BONUS de 3 points au challenge Fair-Play Club.

ARTICLE 11

Récompenses

Les meilleurs clubs seront récompensés selon les modalités définies par le Comité de Direction du DVOF.

ARTICLE 12

Suivi et Diffusion

Catégories / Divisions avec Arbitres Officiels : Diffusion des points de bonus – malus

Catégories / Divisions sans Arbitres Officiels : Pas de diffusion générale

Les Catégories / Divisions avec Arbitres Officiels feront l'objet d'une information en début de saison qui ne sera pas modifiée en cours de saison même avec l'arrivée de nouveaux arbitres.

ARTICLE 13

Litiges

Tout litige concernant ce challenge sera jugé en première instance par la Commission du Fair-Play et Ethique et en appel et dernier ressort par le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes.

